

Art, participation et démocratie

Forme d'art innovante, que tout artiste n'est pas en mesure ou en désir de produire, l'art participatif place la relation à l'Autre au cœur du processus de création. Un processus où chacun doit rester libre. Expériences.

Annaïg LUCAS*, artiste et chercheuse, «recueilleuse d'histoires de vie», diplômée de l'université de Nantes, actuellement en master 2 Ifac** (université de Tours)

En 2014, à l'issue d'*Entre nos mains, récits de vie*, une aventure de dix mois de création collective d'un spectacle, regardant le chemin que nous avons parcouru, j'ai pensé que toutes ces paroles et écrits que nous avons produits, nos interprétations du monde si diverses ressemblaient à chacun d'entre nous et reflétaient, d'une manière troublante, le visage d'un «nous-tous».

L'art participatif, au-delà de la coproduction d'un objet artistique entre des «artistes»⁽¹⁾ et des «non-artistes»⁽²⁾, recèle d'effets induits, invisibles et durables. Dans sa vision participative l'expression artistique, si elle aboutit à une création (spectacle, livre, exposition, film...) est surtout l'opportunité d'engager, dans le respect de la dignité des personnes, un parcours d'émancipation.

Exigeant «une disposition à l'autre», à prêter son appareil psychique»⁽³⁾, la création participative est une vision politique ouvrant à la rencontre d'autrui. L'Autre est notamment celui qui nous dérange le plus : le «boulet», le «négatif», le «passif-agressif», le «traîne-patte», l'«empêcheur-de-tourner-en-ronde»... Celui qui, hurlant à contresens, révèle les

* Nom d'artiste: Ana Igluka. Voir anaigluka.net, lethermogene.net.

** Ingénierie et fonctions d'accompagnement en formation.

(1) Je nomme «artiste» un acteur professionnel gagnant sa vie par la vente de biens et de services artistiques et – s'il est chanceux – à la faveur d'un régime d'indemnisation spécifique.

(2) Je nomme «non-artiste» une personne ne gagnant pas sa vie par la vente de biens et de services artistiques. J'inclus ici : «l'artiste-amateur», pratiquant une expression artistique à visée d'exigence et de dextérité d'exécution; «l'habitant», résidant d'un territoire visé par une politique culturelle; «l'usager», fréquentant une structure commanditaire d'une action culturelle.

(3) Claudine Blanchard-Laville, «Accompagnement clinique et capacité négative» in *Cahiers de psychologie clinique* 2013/2 (n° 41), p. 63-80, DOI 10.3917/cpc.041.0063.

(4) Bertrand Bergier, *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales*, L'Harmattan, 2001.

(5) René Lourau, *L'Analyse institutionnelle*, Editions de minuit, 2011, p. 15.

voies que nous n'avons pas balisées. Celui qui en dit long sur nos certitudes, nos arrogances, nos faiblesses, sur nous-mêmes...

« Ne pas interpréter l'autre sans l'autre » (4)

C'est l'histoire de trois amis, usagers d'une structure de soutien psychologique, qui veulent participer à un projet de création de spectacle participatif, après avoir suivi une information collective. Pour la première répétition, l'un d'eux est malade, un autre se sent fatigué et le troisième n'a plus trop envie de participer. Malgré tout, ce dernier se rend à la séance de création : un groupe de huit personnes, pour un travail corporel et d'expression orale. Il revient de ce rendez-vous très déçu, presque fâché, et rapporte ses impressions à l'animatrice de la structure : « Bon, votre artiste, là, il a l'air de pas trop savoir où il va. Il nous dit jamais comment il faut faire! Quand il dit: «Expérimentez! Saisissez votre chance! Prenez le risque!», même si on n'est pas là pour être jugé, ça fait peur quand même! Surtout, le pire, c'est quand il a fallu que je lise un texte devant tout le monde! Sauf que moi, je bute sur les mots, je sais pas bien lire... » Cette expérience vécue comme

trop abstraite et inquiétante réveille des souvenirs de dévaluation. Malgré l'atmosphère bienveillante, c'est la relation de confiance qui ne peut s'instaurer à ce stade. On doit accepter que cette personne soit fâchée, parce que les limites de sa liberté n'ont pas été saisies. Elle-même n'a pas pu les énoncer : « Nul n'est censé connaître son propre désir. »⁽⁵⁾ Comment aider cette personne à connaître son désir, à l'exprimer et le justifier, à fabriquer son rêve ?

L'artiste, de son côté, doit répondre à la demande de ses commanditaires : « il faut permettre à ces personnes d'oser s'exprimer en public ». Alors, l'artiste adapte le projet : il va là où sont les personnes, au lieu de les attendre un soir d'hiver. Il rencontre les trois amis, au sein de leurs structures. Après plusieurs visites, il récolte des récits, des témoignages et des images. Une fidélité s'installe, permettant une confiance réciproque (dire, se dire ET préférer taire, se taire). Au final, la participation est effective : bien qu'absents de la scène physiquement, les trois amis « jouent » dans le spectacle par le biais de voix off et de vidéos. Et, poursuivant leur engagement dans ce projet, ils



décident, le soir de la première, de monter sur scène pour faire lire un témoignage qu'ils ont pris soin de rédiger ensemble, expliquant comment ils ont vécu l'aventure.

« Qui définit ce qui est meilleur ? »⁽⁶⁾

Monsieur D., sans emploi depuis longtemps et souffrant d'isolement, est invité par son assistante sociale à rejoindre un projet d'exposition d'art participatif : « *Ça vous fera du bien... Vous allez rencontrer du monde... Sortir... Vous changer les idées...* ».

Monsieur D. visionne mal le contenu de cette proposition, cela lui semble très abstrait : « *Oh, moi, j'ai rien à raconter, ma vie n'intéresse personne... C'est déjà assez pénible à vivre comme ça, j'ai pas envie d'aller ressasser tout ça ! Et puis, moi, l'art j'y connais rien, je saurai pas faire !* »

Monsieur D. veut juste qu'on le laisse tranquille, il se sent las. Ses impressions sont très négatives, chargées d'appréhension. En effet, il se demande pourquoi on l'invite à participer à un projet non productif, alors que partout ailleurs les injonctions pleuvent à retrouver du travail, à être productif, justement...

Rapidement, monsieur D. se

Dans sa vision participative l'expression artistique, si elle aboutit à une création, est surtout l'opportunité d'engager un parcours d'émancipation. Ci-dessus le spectacle « Entre nos mains, récits de vie » des habitants de Port Boyer, Le Thermogène, La Bouche d'air, ville de Nantes, 2014.

(6) Maria Livia Do Nascimento in Gilles Monceau (dir.), *Enquêteur ou intervenir ?*, Editions Champ social, 2017, p. 88.

(7) Voir *Regards croisés* n° 22, avril-mai-juin 2017.

(8) Anna Rurka in Gilles Monceau (dir.), *idem*, p. 107.

met à craindre d'être repéré s'il ne participe pas. Ne risquerait-il pas de voir son aide sociale supprimée, s'il refuse ? Par ailleurs, la perspective d'exposer son histoire devant des gens qu'il ne connaît pas l'effraie. La peur le gagne. Mais que faire ?

Et d'ailleurs, faut-il « faire » ? L'art participatif pose la question car certainement, le volontariat éclairé reste une clé essentielle. C'est la responsabilité des producteurs du projet de veiller à créer les conditions constantes (la *relation*) permettant à chacun de rester maître de son engagement. Et cette participation est révocable à tout moment, pour toute raison.

Le choix de faire... ou de ne pas faire

Pour reprendre l'idée d'Antoinette Rouvroy⁽⁷⁾, il s'agit de reconnaître la « *capacité de réticence* » : le choix de « ne pas faire », de « ne pas aller voir », de « ne pas s'intéresser ». Cette « *capacité de réticence* » s'accompagne d'une « *capacité d'énonciation* » (possibilité d'énoncer par nous-mêmes ce qui nous fait agir) qui peut sembler évidente et acquise pour tous, à première vue, dans nos sociétés démocratiques. En réalité cette *capabilité* s'avère

très fragile et trop peu respectée : tout un chacun a-t-il la capacité de mettre en forme ses idées, de trouver une tribune pour les exprimer, d'être à l'abri de voir ses idées dévalorisées, confrontées dans un débat stérile, au mépris de ses opinions, soumises à la discorde et à l'opposition ?

« *Le fait de rendre la parole légitime constitue une condition minimale de la démocratisation* », énonce Anna Rurka⁽⁸⁾, ainsi que d'avoir le choix de faire ou de ne pas faire. L'art participatif, tribune bienveillante et enrichissante, est une pratique intimement liée aux droits culturels des personnes.

L'enjeu n'est rien moins que de protéger les acteurs d'une instrumentalisation (même par l'artistique) au service du projet politique. Et ce, notamment, par la « *capacité de réticence* », la possibilité d'un anonymat dans l'ensemble du processus.

L'art participatif sème du poil à gratter dans la veste des institutions culturelles, qui doivent changer leur expertise sur la valeur de la relation à l'art. Que va faire le ministère de ces artistes utopistes, trublions mais exigeants, comment évaluer ceux qui renversent en riant les vieilles hiérarchies élitistes, robins des bois de l'expression artistique ? ●